

# DELIBERATION N°23-196

## DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 46  
- - - votants : 55

Date de la convocation : 20/09/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230926-23\_196-DE



### Objet : Election d'un membre du Bureau communautaire

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX SEPTEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1, rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, PASCAUD, LOISEAU, PIERRATTE, OLIVEIRA, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, HOUDRÉ, TERRIER, CHARLES, VATRIN, LEON, BOURRY, NOTTIN, PROFFIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, M. MIREUX à M. BILLAULT, Mme MANAÏ-AHMADI à Mme HEUGUES, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD, M. FAURE à M. PRIGENT, M. BOURILLON à Mme PIERRATTE, M. DELANDRE à M. VAREILLES, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO,

Absent : M. CHRISTODOULOU.

Madame CARNEZAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2122-4 et L5211-10 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2001 portant transformation du District de l'Agglomération Montargoise en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 juin 2002 portant adaptation de statuts de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Montargoise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise ;

Vu la délibération n° 20-137 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant sur l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;  
Vu la délibération n° 21-260 du 16 novembre 2021 portant sur l'élection d'un nouveau membre du Bureau communautaire ;  
Vu l'avis du Bureau du 19 septembre 2023  
Considérant qu'il revient au Conseil de la Communauté d'Agglomération de procéder à l'élection des membres du Bureau ;  
Considérant la démission de Monsieur Jérôme RICARDOU en date du 04/04/2023 transmise par le Sous-Préfet de Montargis par courriel du 12/04/2023 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages ;

Article 1 : Elit

Madame Christel OLIVEIRA a obtenu 55 voix au premier tour de scrutin, elle est élue Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Article 2 : Le bureau communautaire de l'Agglomération Montargoise est ainsi composé :

Monsieur Gérard DUPATY, Premier Vice-Président,  
Monsieur Franck DEMAUMONT, Deuxième Vice-Président,  
Monsieur Benoît DIGEON, Troisième Vice-Président,  
Madame Denise SERRANO, Quatrième Vice-Présidente,  
Monsieur René BÉGUIN, Cinquième Vice-Président,  
Monsieur Dominique LAURENT, Sixième Vice-Président,  
Monsieur Gérard LELIEVRE, Septième Vice-Président,  
Monsieur Christian BOURILLON, Huitième Vice-Président,  
Madame Christel OLIVEIRA, Neuvième Vice-Présidente,  
Monsieur Eric GODEY, Dixième Vice-Président,  
Monsieur Régis GUERIN, Onzième Vice-Président,  
Madame Valérie BASCOP, Douzième Vice-Présidente,  
Monsieur Gérard LORENTZ, Treizième Vice-Président,  
Monsieur Vincent DESRUMAUX, Quatorzième Vice-Président,

Monsieur Baudouin ABRAHAM, Premier Conseiller communautaire délégué,  
Monsieur Philippe VAREILLES, Deuxième Conseiller communautaire,  
Madame Anne PASCAUD, Troisième Conseiller communautaire délégué,

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres.

Fait à Montargis, le 26 septembre 2023.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,  
\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du :  
**03 OCT. 2023**

\* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Le Président,  
Jean-Paul BILLAULT



Le Président,  
Jean-Paul BILLAULT  
(Loiret)

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Laure CARNEZAT

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230926-23\_196-DE

